

HÔTEL DE VILLE DE Petite Enfance

☎ 01 69 49 76 93

N / Réf : NDA/CSJ/DG

**DECISION N° 2009/143**

**OBJET** : Convention de prestation de service relative à l'organisation d'un spectacle de Noël intitulé « La Maison des Doudous » au multi-accueil « Les Calinous », à la crèche « La Dorlotte », conclu avec l'association " Le Chat Perché »

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire en matière de droit de préemption

CONSIDERANT que dans le cadre des fêtes de fin d'année organisées par le multi-accueil « Les Calinous », et la crèche « La Dorlotte » le spectacle proposé par l'association " Le Chat Perché " représentée par Madame Monique FRAPAT, Présidente, sise 21 rue de L'échauguette - 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS, correspond aux intérêts de la commune,

**DECIDE**

De signer une convention de prestation de service avec ladite association concernant un spectacle de 4 représentations : " La Maison de Doudou " qui se dérouleront :

- Le lundi 14 décembre 2009 à 9h15 et 10h15 dans les locaux du multi-accueil « Les Calinous », 1 rue Pierre Loti - « Les Jardins de Concy », 91330 YERRES
- Le lundi 7 décembre 2009 à 9h30 et 10h30 dans les locaux de la crèche « La Dorlotte », 17 rue de Mendig, 91330 YERRES

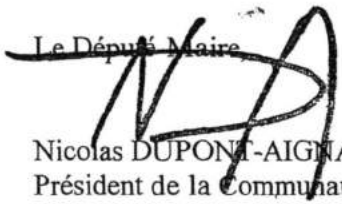
moyennant un montant de 700 euros par date soit au total 1 400 euros net (l'association n'étant pas assujettie à la TVA),

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice en cours.

Fait à Yerres, le 26 juin 2009

60, rue Charles de Gaulle  
91335 YERRES Cedex  
Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98



Le Député Maire  
  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres

